



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Éducation / Violence / Académie de Paris / Parquet de Paris / Protection judiciaire de la jeunesse /

La FCPE-Paris émet un avis réservé sur la convention contre la violence en milieu scolaire

La FCPE-Paris regrette de ne pas avoir été informée du projet de convention contre certains actes de délinquance en milieu scolaire, d'autant que ce thème et la question du signalement ont été abordés, mercredi 24 mars, avec le recteur Quenet au cours d'un entretien publié par *Liaisons laïques* (n° 271, mai 2004).

La FCPE-Paris apprécie cependant la mise en place d'un dispositif destiné à prévenir « *l'évolution péjorative du comportement de certains jeunes* ».

La FCPE-Paris espère que le parquet de Paris trouvera les moyens nécessaires pour apporter « *des réponses rapides et adaptées* » à la situation d'adolescents qui relèvent plus souvent de l'enfance en danger que des tribunaux répressifs.

Cependant, la FCPE-Paris déplore le caractère indéfini du champ d'application de la convention qui ne distingue pas les différents degrés d'infractions, ne dresse une liste des dites infractions qu'à titre d'exemple, laissant la porte ouverte à toutes les interprétations.

La FCPE-Paris redoute en conséquence de probables dérives qui ne devraient pas manquer de se produire.

La FCPE-Paris déplore de surcroît que les parents d'élèves, naturellement concernés, n'aient pas été associés à la réflexion et à la préparation d'un tel dispositif.

Paris, le 29 avril 2004

RELATIONS PRESSE : Olivier Messac - ☎ : 01 43 37 47 61 - 06 12 17 12 12 oliver.messac@fcp75.org